
CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL

Madame la Conseillère,

Monsieur le Conseiller,

Conformément aux articles L 1122-11, L1122-12 et L 1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **à la Maison communale (Mettet 2 – CPAS), Place Joseph Meunier n°32 à Mettet**

Le Jeudi 28 septembre 2023 à 19h00

ORDRE DU JOUR**Séance publique**

1. Eglise Protestante Unie de Belgique - Paroisse de Namur - Budget 2024 - avis
2. Fabrique d'Eglise de Stave - Budget 2024 - approbation
3. Fabrique d'Eglise de Furnaux - Budget 2024 - approbation
4. Fabrique d'Eglise Notre-Dame d'Ermeton-sur-Biert - Budget 2024 - approbation
5. Convention entre l'Administration Communale et la RCA de Mettet relative au droit d'accès aux installations sportives - pour l'utilisation du Hall Omnisports de Mettet par les écoles communales de Mettet année scolaire 2023-2024- approbation
6. Convention entre l'Administration Communale et la RCA de Mettet relative au droit d'accès aux installations sportives - pour l'utilisation de la Piscine de Biesme par les écoles communales de Mettet année scolaire 2023-2024 - approbation
7. CPAS - modification budgétaire n°2 - année 2023 - approbation
8. Agrandissement d'une cabine électrique ORES implantée rue de Bossière à Mettet - accord
9. Relocation du droit de chasse 2023-2032 - lot 4 Bois l'abbé - révision loyer
10. Vente de parcelles communales sises rue de la Molinee à Ermeton - accord de principe
11. Vente d'un excédent de voirie rue du Couvent à Oret - accord définitif
12. Marché de travaux - amélioration de voiries agricoles - Chemin des Diligences à Ermeton-sur-Biert et rue de la Folée à Mettet - approbation des conditions et du mode de passation
13. Règlement complémentaire sur le roulage - mesures de circulation diverses - approbation
14. Convention de partenariat entre la commune de Mettet et la SRL Ecocim- approbation
15. Octroi d'une subvention en numéraire - Les bon amis Trinité de Stave 2023

16. Octroi d'une subvention en numéraire - Comité de parents de l'école de Stave - Prise en charge du coût de location d'un chapiteau dans le cadre de la Fancy-fair de l'école de Stave le 03 juin 2023
17. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

Séance à huis clos

18. Désignation d'une éducatrice A1, sous contrat APE, du 28/08/2023 au 5/07/2024, à temps plein, aux écoles communales de Mettet I et II
19. Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à temps plein (26/26p), à l'école communale de Mettet II, section d'Oret, du 28/08/2023 au 5/07/2024
20. Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à mi-temps (12/24p), à l'école communale de Mettet II, section d'Oret, du 28/08/2023 au 05/07/2024
21. Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à temps plein (24/24p), à l'école communale de Mettet II, section de Stave, du 28/08/2023 au 05/07/2024
22. Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à temps partiel (11/24p) dont (4 p) en remplacement aux écoles communales de Mettet II, du 28/08/2023 au 1/09/2023
23. Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à temps plein (26/26p) à l'école communale de Mettet II section de Saint-Gérard, du 28/08/2023 au 30/09/2023, en remplacement
24. Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à temps plein (24/24p) du 28/08/2023 au 5/07/2024, dont (12 p) EDA, (3p) Reliquat, (5p) Fla primaire (4p) AP aux écoles communales de Mettet I
25. Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à temps plein (26/26p), à l'école communale de Mettet I, section de Bossière, du 04/09/2023 au 24/09/2023, en remplacement
26. Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à temps plein (26/26p), aux écoles communales de Mettet I et Mettet II
27. Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à mi-temps (13/26p), à l'école communale de Mettet II, section de Saint-Gérard, du 28/08/2023 au 01/09/2023, en remplacement
28. Demande d'un instituteur primaire à titre définitif, à temps plein (24/24p) pour un congé pour exercer provisoirement une fonction également rémunérée (14/24p) et une fonction moins bien rémunérée (10/24p) du 28/08/2023 au 31/01/2024
29. Agent contractuel - Départ à la pension au 1^{er} mai 2024
30. Mandataire communal - Pension de retraite - décision
31. Personnel communal – Désignations de personnel contractuel – information

PAR ORDONNANCE,

La Directrice Générale

Le Bourgmestre

Laetitia DEPLANQUE

Yves DELFORGE